

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 MARS 2021**

**DELIBERATION N°2021.00077**

**TRAVAUX POUR LE PROJET DE TRANSFERT DES EFFLUENTS DU SITE MOULIN ST-PAUL A LA FOUILLOUSE A LA STEP FURANIA A VILLARS - CONSTITUTION DE SERVITUDES AU TITRE DES ARTICLES R 152-1 ET SUIVANTS DU CODE RURAL ET DE LA PECHE MARITIME**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 26 février 2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 63

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix : 66

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Marc CHAVANNE, M. Martial FAUCHET, M. Guy FRANCON, M. Bernard LAGET,  
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY

**Secrétaire de Séance**

Mme Siham LABICH  
Le 12 mars 2021

VIA DOTELEC - iXBus

00 02-042-24620770-20210304-02021000770

DATE D'ARCHIVAGE : 12 mars 2021

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 MARS 2021**

### **TRAVAUX POUR LE PROJET DE TRANSFERT DES EFFLUENTS DU SITE MOULIN ST-PAUL A LA FOUILLOUSE A LA STEP FURANIA A VILLARS - CONSTITUTION DE SERVITUDES AU TITRE DES ARTICLES R 152-1 ET SUIVANTS DU CODE RURAL ET DE LA PECHE MARITIME**

Les eaux usées de la commune de La Fouillouse sont actuellement traitées par la station d'épuration dite de « Moulin Saint Paul ». Compte tenu de la vétusté de ces ouvrages et de la non-conformité réglementaire du système d'assainissement, Saint-Etienne Métropole a engagé une réflexion pour étudier le transfert des effluents de ce site vers la STEP principale de FURANIA, implantée sur les territoires communaux de Villars et de La Fouillouse, située à environ 4 km de distance au Sud-Est.

Cette opération fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°DT-20-0352 en date du 09 juillet 2020 de prescriptions spécifiques fixant diverses échéances calendaires de réalisation suivantes :

- Validation des études d'Avant Projet (AVP) 31/10/2020,
- Validation des études de Projet (PRO) 15/01/2021,
- Notification des marchés de travaux 30/06/2021,
- Raccordement effectif sur Furania 31/03/2022.

Les études techniques confiées au bureau d'études VDI, ont permis d'étudier divers scénarios technico-économiques répondant à ce besoin, et de retenir un tracé privilégié pour les ouvrages.

La canalisation et les ouvrages techniques doivent pour partie être implantés sur des parcelles privées. Des négociations ont été engagées pour mettre en place des conventions de servitudes avec les propriétaires. La plupart des accords amiables sont d'ores et déjà acquis avec les propriétaires mais ils sont encore incertains pour quelques parcelles.

Dans ces conditions, il est nécessaire d'engager les démarches en vue de constituer des servitudes d'utilité publique au titre des articles R 152-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

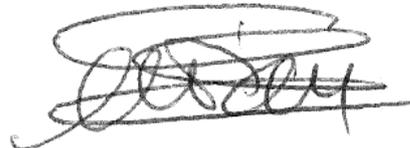
La notice technique complète nécessaire à la constitution du dossier de déclaration d'utilité publique a été constituée et permettra de solliciter de Madame la Préfète de la Loire l'ouverture d'une enquête publique au terme de laquelle pourront être constituées les SUP par arrêté préfectoral.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise la mise en œuvre des démarches visant à constituer si nécessaire les servitudes d'utilité publique en vue de la mise en œuvre du projet de transfert des effluents de station d'épuration dite de « Moulin Saint Paul » à La Fouillouse vers la STEP principale de FURANIA,**
- **valide la notice technique afférente qui sera constitutive du dossier de demande d'ouverture d'enquête adressé à Madame la Préfète de la Loire,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à solliciter de Madame la Préfète de la Loire, l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'établissement de servitudes d'utilité publique conformément aux dispositions des articles R 152-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les actes et documents dans le cadre de cette affaire,**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget annexe assainissement, section d'investissement, chapitre 23, article 2315.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU